

Nombre de Conseillers
-en exercice 15
-présents 15
-votants 15

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

COMMUNE DE NEUVILLE BOSC

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Janvier 2021, par le Maire, Annie LEROY, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mme DÉCAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MARCHAL, MEYER, OUGHLIS-HENRY
Mrs CATTELOIN, COULETEL,, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD,
SAINT-POL

Secrétaire de séance ; Mme DÉCAMP Virginie

Ouverture de séance : 19H30

Madame le Maire ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du précédent conseil qui s'est tenu le 30 octobre 2020, transmis en amont de la présente réunion, est validé à l'unanimité.

L'ordre du jour déterminé se déroule comme suit :

1 – Point de situation

a- **Météo**

Neige et verglas se sont abattus sur notre commune le samedi 16 janvier 2021. Madame le Maire pense que nous n'avons qu'à nous féliciter du choix de l'entreprise HENAULT, compte tenu de sa prestation habituelle mais aussi de sa réactivité dans la gestion du déneigement des routes de nos hameaux.

b- **La Covid19**

La Préfecture de l'Oise donne régulièrement toutes les informations nécessaires aux communes. Madame le Maire précise que les centres de vaccination de l'Oise qui seraient le plus facilement accessibles (du point de vue de la distance) aux habitants de Neuville-Bosc sont les centres de Beauvais et de Chaumont en Vexin.

c- **La ferme Harvard**

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des vœux de nouvelle année 2020, Alain LETELLIER s'était exprimé devant les habitants de Neuville-Bosc précisant que la ComCom était intéressée par l'achat de la ferme. Depuis, les élections de la Comcom sont intervenues, Alain LETELLIER n'a pas été réélu à son poste. Madame le Maire a confirmé s'être rapprochée de la nouvelle Présidente Nathalie RAVIER pour évoquer auprès d'elle ce dossier et lui a rappelé les engagements qui ont été pris par son prédécesseur. Nathalie RAVIER lui a précisé qu'une aide de la Comcom était envisageable mais qu'elle préférerait que cette structure ne devienne pas propriété de la COMCOM.

Madame Le Maire suggère de continuer les investigations, Nathalie MEYER se proposant de piloter le projet communal, projet d'acquisition, de restauration et transformation de la ferme HAVARD en lieu de vie.

Contact doit être pris avec la Direction de l'EPFLO, CAUE 60 et OISE TOURISME pour connaître leur position quant à la faisabilité et au financement.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avis du Domaine sur la valeur vénale du centre équestre, 2 Rue Antoine Havard 60119 NEUVILLE BOSCH a été établi le 18/12/18 avec une durée de validité de 12 mois. Aucune opération n'ayant été réalisée dans ce délai, il est donc nécessaire d'envisager une nouvelle consultation.

Elle sollicite l'autorisation des membres du Conseil quant à la saisine du service Pôle Evaluation Domaniale de Beauvais, dans ce cadre et sur ce bien.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

2 – Parcelles C211 et C212

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'approbation du PLU, il est intéressant d'avoir notion de la valeur du patrimoine foncier communal classé en zone U, soit les parcelles C211 et C212 ;

Elle sollicite l'autorisation des membres du Conseil quant à la saisine du service Pôle Evaluation Domaniale de Beauvais, dans ce cadre et sur ces biens.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

3 – ENT

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR LA MISE EN PLACE DES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL DU 1^{er} DEGRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NEUVILLE BOSCH.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Sablons s'est engagée, pour le compte de la commune de Neuville-Bosc, auprès du Syndicat Mixte Oise très Haut Débit dans la mise en place d'espaces numériques de travail (ENT) pour les classes du 1^{er} degré.

La compétence scolaire relevant toujours des communes, les communes doivent donc supporter les frais engagés par l'intercommunalité pour la mise en place de l'ENT.

Ainsi conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°134/2020 du 24 septembre dernier, Madame le Maire propose de mettre en place avec la Communauté de Communes des Sablons une convention relative au remboursement des frais de fonctionnement de ces ENT (1,55€ par enfant scolarisé sachant que la Commune compte 30 enfants).

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

4 - SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise propose de signer une convention de partenariat avec les bibliothèques des communes de moins de 2000 habitants afin de favoriser un aménagement équilibré et attractif du territoire. Cette convention tient compte de l'évolution de missions des bibliothèques, permettant ainsi

d'accompagner au mieux les communes pour faciliter, pour l'ensemble des publics, l'accès à la lecture.

Il est rappelé que la Médiathèque départementale assure notamment auprès des bibliothèques de l'Oise une expertise technique et de conseil, développe les collections, accompagne la professionnalisation des personnes salariées et bénévoles, offre des services de ressources numériques ou encore soutient l'action culturelle sur les territoires.

Cette convention contient une clause sur l'accessibilité. Il est convenu lors du présent conseil qu'elle sera renouvelée avec une mention de « projet de mise à l'étude de l'accessibilité » pour qu'une fin de non-recevoir pour ce renouvellement ne nous soit pas opposée.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

5 – Fiscalité directe locale

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION ;

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code

Vu l'article 1383 du code général des impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 2 contre ; 13 pour) décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50% de la base imposable.

6 – ACHAT PARCELLE ZB96 (256m2)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est à prévoir l'achat de la parcelle ZB96, sise Chemin des Vignettes, Hameau de Tumbrel.

Il s'agit de la régularisation d'un acte notarié établi par Maître MENEZ, notaire à Méru (Oise), le 27 Août 1999, concernant une vente immobilière par Madame Danièle RAYE, retraitée, épouse de M. Alain René MARGUERAT demeurant 48 Rue Jean Jaurès à Andeville (Oise) dans lequel il est stipulé que M. Pierre Albin DELACOURT, Clerc, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Madame RAYE aux termes d'une procuration sous seing privé en date du 21 Août 1999 à Andeville, constitue sur la parcelle cadastrée section ZB96, fonds servant, au profit de la parcelle cadastrée ZB94, fonds dominant, une servitude de passage temporaire jusqu'à ce que la dite parcelle soit rétrocédée à la commune en vue de l'élargissement de la rue.

Rien n'ayant été fait à ce jour, il est impératif de régulariser cette situation si possible à l'euro symbolique et le cas échéant de procéder à l'évaluation de cette parcelle par le Service Pôle Evaluation Domaniale de Beauvais.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, valident cette proposition.

7 – Nid de frelons asiatiques

Claude RAYNAUD propose la participation de la commune en attribuant une aide financière à ceux de nos habitants qui seraient confrontés à ces parasites.

Le conseil municipal décide après débat qu'un forfait soit proposé aux personnes qui seraient dans l'obligation de faire appel à une société en charge de la destruction de nids.

Il est décidé qu'un dispositif de prévention soit mis en place auprès du Directeur de l'école de la commune lequel pourrait à son tour enseigner à ses élèves les méfaits et nuisances écologiques de cette espèce importée. Claude RAYNAUD interviendra auprès de Monsieur DAUBOIN pour cette sensibilisation.

Le forfait décidé sera d'un montant de 30€ - Il sera attribué une seule fois par an, par foyer, en zone U.

Une facture acquittée sera présentée pour pouvoir prétendre à cette aide.

Romain COUTELET se charge de confectionner un flyer. Alexandre DUPUY se propose de les imprimer. Ils seront ensuite distribués dans tous les hameaux pour l'information de nos habitants.

8 – Orientations budgétaires 2021

Un document(joint en annexe) est remis à l'ensemble des membres en vue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Sont proposées dans ce document toutes les possibilités de travaux et investissements pour approbation ou non approbation et de ce fait une inscription au budget 2021 de la commune pour celles qui auront été retenues.

Le document est étudié par l'ensemble des élus et les différents points font l'objet d'explications et de débats pour tous les postes de dépenses envisagés. Ne sont d'ores et déjà pas retenus les trois derniers points. Il est acté qu'à l'unanimité, les Conseillers Municipaux autorisent Madame le Maire à signer les conventions adéquates à la fois avec le SE 60 et le SMOTHD, concernant les mises en souterrain des réseaux BT/EP/RT et fibre optique, rue des Etangs , Grand Alléré.

Ce document reste pour l'heure une base de travail, le budget 2020 n'ayant pas été clos la visibilité pour l'engagement 2021 reste théorique.

9 – Secrétariat de mairie

Madame le Maire fait un rappel des conditions d'exercice du secrétariat de Mairie de la Commune depuis le mois de mai 2020, date de prise de fonction de Sylvie LE BOURRE.

De retour, en novembre 2020, après un arrêt maladie de deux mois, Sylvie LE BOURRE a rencontré des difficultés quant à l'exercice de sa fonction.

Madame le Maire s'est donc vue dans l'obligation de solliciter une aide extérieure.

Monsieur le Maire de Monts a accepté, en accord avec Madame DE CARVALHO, secrétaire, de nous apporter ce soutien technique. Qu'ils en soient remerciés.

La secrétaire de Mairie de Monts a donc pris en formation Sylvie LE BOURRE tous les mardis matin.

Elle reste néanmoins en deçà des attentes et compétences requises pour la bonne tenue du secrétariat de mairie.

h

Une nouvelle embauche, en surnombre, est donc à envisager et proposée.

L'agent territorial qui serait retenu serait affecté en contrat hebdomadaire de 15h.

Dans le même temps, Sylvie LE BOURRE doit être invitée à mettre en œuvre une politique de mobilité et de mutation. Compte tenu de cette situation, Madame le Maire demande, à ce titre, de pouvoir s'adjoindre les conseils d'un avocat afin d'assurer la bonne gestion du dossier de cet agent territorial.

Les Conseillers Municipaux valident, à l'unanimité, ces propositions.

10 – Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Maire
Annie LEROY

ANNEXE

FRAIS DE NOTAIRE

Achat parcelle ZB 96 256m2

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Imprimante
Retroprojecteur

ECOLE

- 3 BAES blocs autonomes d'éclairage de sécurité sur branchement électrique avec batteries
- Câblage électrique pour raccordement
- Plans d'intervention
Signalisation extérieure du point de rassemblement
Alarme
- Label écoles numériques 2020
Objectif : faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires.
Convention entre le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (Académie d'Amiens) et le SIRS pour contribution au financement des équipements numériques.

ELAGAGE

3000€
5700€

EMBELLISSEMENT PLANTATIONS

Cresnes
Grand Alléré
Petit Alléré
Tumbrel

REFECTIONS

Préau école
Mur cimetière

ILLUMINATIONS NOEL

EGLISE

Accès
Sono
Sécurité Incendie extincteurs
ComCom travaux de menuiserie corniches, bancs, plancher
Bénévolat : Restauration du confessionnal

ENFOUISSEMENT RESEAUX

- SE60 Grand Alléré
BT/EP/FT 25.000€ (délibération)
- SMOTHD fibre optique 3600€ (délibération)

IMPLANTATION INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

6000€ (délibération)
Convention avec financement par SE60 et CD60

ROUTE ALLERE

Rue de la Côte Mignonne # 98.000€

Attendre travaux d'assainissement

SITE INTERNET

Evolution ?




Le Maire
Annie LEROY